

PETITES VILLES DE DEMAIN

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



AUTOUR DE :

LA NATURE EN VILLE : ENJEUX, PLACE ET LEVIERS DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT

Le programme Petites Villes de Demain, lancé en septembre 2019, a pour objectif la revitalisation des petites villes de moins de 20 000 habitants, notamment pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.



La journée d'animation régionale Petites Villes de Demain, qui s'est tenue à l'Isle-sur-le-Doubs le 29 juin 2023, a rassemblé près de 70 participants de toute la région autour du thème « Nature en ville : enjeux, place et leviers dans les projets d'aménagements ».

Organisée conjointement par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs, l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU), la commune de l'Isle-sur-le-Doubs et la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, la journée a été introduite par M. Alain Roth, maire de l'Isle-sur-le-Doubs et M. Patrick Vauterin, Directeur de la DDT du Doubs.

Comment adapter nos espaces urbains aux conséquences du réchauffement climatique ? Telle est la problématique fil-rouge qui a présidé aux échanges de la rencontre.

Plusieurs temps de présentation et d'échange en matinée ont permis de sensibiliser les participants aux enjeux de nature en ville et d'engager le dialogue avec le réseau d'acteurs régionaux du programme Petites Villes de Demain. L'après-midi a été l'occasion de présenter le projet de territoire et de réfléchir aux problématiques de revitalisation de la commune tout en intégrant des solutions de renaturation.

Sans être exhaustive, la présente publication reprend les temps forts de cette journée et les différents projets présentés.



NATURE EN VILLE : UN SPORT DE COMBAT(S) ?



Friche urbaine naturelle à Marseille
© Made in Marseille



Aménagement Grand Charmont
© Google Maps



Prairie Fleurie
© Nungesserr semences

Les derniers rapports du GIEC ne laissent plus de place au doute ou à la supposition : il est aujourd'hui une certitude que nos vies et nos villes, quelles que soient leur taille et leur nature, seront impactées par les conséquences du changement climatique : hausse des températures, intensification des îlots de chaleur, montée des eaux plus fréquentes, baisse de la biodiversité, impacts sur la santé...

Ces conséquences sur nos territoires nous obligent à repenser nos modèles de planification et de projets urbains. Comment rendre nos villes et nos bourgs plus résilients face au changement climatique ? Quelles adaptations sont nécessaires, voire indispensables pour préserver des conditions de vie acceptables, tout en assurant le développement de nos territoires ?

On parle aujourd'hui tout à la fois de densification urbaine, de sobriété foncière, de nature en ville, de gestion de l'eau, d'impact des îlots de chaleur sur la santé ... Une gestion de paradoxes complexe qui apporte souvent plus de questions que de réponses : comment gérer un équilibre ville / nature ? Quels choix faire entre la densification urbaine ou la préservation d'espaces verts ? Le sol n'a-t-il de valeur qu'à travers sa consommation foncière ?

Une piste possible : placer la nature au cœur du projet de territoire dans une stratégie de développement intégrée. Le végétal comme point de départ de la planification et des aménagements urbains... sans pour autant tomber dans un dogme du verdissement à tout prix ! Car planifier, c'est avant tout connaître, protéger et gérer pour mieux anticiper. Quelques exemples possibles :

- repérer les îlots mobilisables pour une renaturation (ex : foncier public, températures supérieures à 30°, peu d'arbres, potentiel d'infiltration de l'eau...);
- favoriser le développement de friches urbaines naturelles (petits îlots de biodiversité dans la ville);
- préserver des interfaces, des zones tampons, des franges multifonctionnelles;
- protéger la valeur environnementale du sol en milieu urbain (ex : coefficient de pleine terre, coefficient de biotope...);
- utiliser le levier de la réglementation en interdisant l'urbanisation d'espaces naturels remarquables;
- ne plus travailler seulement en 2D mais en 3D, c'est-à-dire en intégrant la profondeur du sol, les différentes strates végétales (arborée, arbustive, herbacée), la hauteur des plantations adultes, nivellement du sol pour favoriser l'écoulement gravitaire des eaux de pluie vers le système racinaire, etc.

Focus sur une méthode possible

Pas de nature sans une gestion intégrée de l'eau, élément indispensable au développement de la vie.

« La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) et la méthode O'Dec® (développée par ELLENY INFRA Services) ambitionnent de rendre « transparentes » nos villes, villages et nos aménagements à l'eau de pluie par une infiltration généralisée des précipitations au plus près de l'endroit où elles tombent, sans collecte, ni ouvrage spécifiquement hydraulique.

Cette méthode, très environnementale, est également économe : en effet, la suppression des systèmes hydrauliques (caniveaux, grilles avaloires, séparateurs d'hydrocarbures, canalisations souterraines, bassins d'orage...) au profit d'une infiltration naturelle permet de réaliser 15% à 20% d'économie sur le coût de VRD ».

(source : Takahe Conseil)

PROJET DE REVITALISATION DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

Commune de 2931 habitants (source : INSEE 2021), l'Isle-sur-le-Doubs est l'une des villes principales en termes de population de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV).

Elle s'est engagée dans un vaste programme de revitalisation et d'amélioration de son attractivité, tout d'abord grâce à l'AMI Bourgs-centres de 2017 à 2021, puis à travers le programme Petites Villes de Demain à partir de 2021.

L'Isle-sur-le-Doubs s'est construite autour du Doubs : elle tisse des liens étroits avec la rivière qui lui assure son charme, mais contraint également son développement. En effet, la structure urbaine est conditionnée par des risques d'inondations élevés répertoriés au plan de prévention des risques d'inondations (PPRI).

Place commerciale et touristique importante de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, la commune est idéalement placée sur l'axe Besançon-Montbéliard. Elle offre aux habitants comme aux personnes de passage un nombre de commerces et de services diversifiés répondant à leurs besoins : commerces de proximité, grandes surfaces, écoles, gare ferroviaire, Eurovéloroute 6, halte fluviale, marchés hebdomadaires...

Toutefois, elle souffre d'un trafic routier important (10 000 véhicules/jour), d'une érosion commerciale en son centre, d'un bâti dégradé sur certains secteurs avec un taux de vacance important (13%), ainsi que plusieurs friches industrielles ou naturelles à requalifier (batiment 1911, halle aux grains, Ile-du-bas...).

Depuis quelques années, la commune a entamé plusieurs aménagements favorisant l'attractivité commerciale et touristique, ainsi que l'offre de services à la population.

Elle souhaite continuer dans cette dynamique en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique : amélioration des mobilités douces, encouragement des pratiques multimodales, requalification ou aménagement d'espaces intégrant la nature en ville, gestion du rapport à l'eau, etc.



Le Petit Doubs
© ADU



Vue sur Grande Rue et le bâtiment 1911
© ADU



Grande Rue
© CC2VV



Vue de l'Isle-sur-le-Doubs
© ADU

LES TEMPS FORTS DE LA RENCONTRE

La journée qui a rassemblé les acteurs Petites Villes de Demain de la Région Bourgogne-Franche-Comté, a été l'occasion d'alterner des temps de plénières et de présentations, des temps d'échange entre pairs, ainsi qu'une visite commentée de certains lieux-clés de la commune.

La rencontre a également permis aux personnes présentes de se pencher sur des études de cas autour des projets portés par l'Isle-sur-le-Doubs, dans le cadre de son programme de revitalisation : ils sont en écho, par certains axes, avec la thématique centrale de la journée.



Une table ronde pour discuter des leviers d'actions permettant de favoriser la nature en ville et faire le lien avec les grands enjeux de biodiversité, de santé, de mobilité douce et de gestion de l'eau.

En présence de :

- M. Oliver Boujard de la DREAL
- M. Bruno Dorbani de l'agence régionale de la biodiversité
M. Didier Rollet et M. Jérôme Mathys de l'agence régionale de la santé
- Mme Martine Riellan de la mairie de Hauts de Bienne
- Mme Cathy Kuhn de l'ADU



La place du marché :

Un format participatif original permettant aux chefs de projets d'échanger en direct avec les partenaires de la rencontre sur les projets qui les concernent, selon trois espaces dédiés :

- **Espace « dispositifs et financement »** : DDT du Doubs, Banque des Territoires, Région Bourgogne-Franche-Comté.
- **Espace « conseil et accompagnement de projets »** : agences d'urbanisme, CAUE du Doubs, Takahé conseil (cabinet de conseil pour l'adaptation de la ville par le paysage).
- **Espace « sensibilisation et retours d'expérience »** : agence régionale de la santé, DREAL, Agence régionale de la biodiversité, Commune des Hauts de Bienne.



Les visites de terrain :

Des visites de terrain ont été organisées à travers trois circuits de déambulations présentant des intérêts de développement et d'aménagement forts pour la commune de l'Isle-sur-le-Doubs :

- Le secteur du centre : place Aristide Briand, Magny et Gare.
- Le secteur de l'île du bas (riche naturelle) et de la Rue du Moulin (entrée de Bourg).
- Le secteur de la Grande Rue (entrée de bourg) et de l'île du haut (riche industrielle).



Ces visites ont servi de support à la réflexion conduite lors d'ateliers de travail sur trois études de cas pratiques.

ATELIER 1 : PLACE ARISTIDE BRIAND ET SECTEUR DES LUMES

Les problématiques et contraintes de départ :

La place Aristide Briand est un espace central et commercial prédominant de l'Isle-sur-le-Doubs : elle représente aujourd'hui une zone de stationnement important et accueille régulièrement les manifestations temporaires (marchés hebdomadaires, marchés de Noël, foires, fêtes foraines...)

Toutefois, sa proximité avec le Doubs lui confère une certaine vulnérabilité avec une exposition importante aux risques d'inondations : en effet, ce secteur constitue une zone d'expansion de crue importante, classée en zone rouge du PPRI. De plus, cette place est aujourd'hui fortement minéralisée sans aucun point d'ombre naturel. Elle constitue donc un îlot de chaleur important.

- Comment maintenir les fonctionnalités qu'offre la place Aristide Briand tout en renaturant ?
- Comment mieux s'adapter aux risques d'inondation ?



Illustration pour la création d'un jardin de pluie place Aristide Briand

Les propositions du groupe :

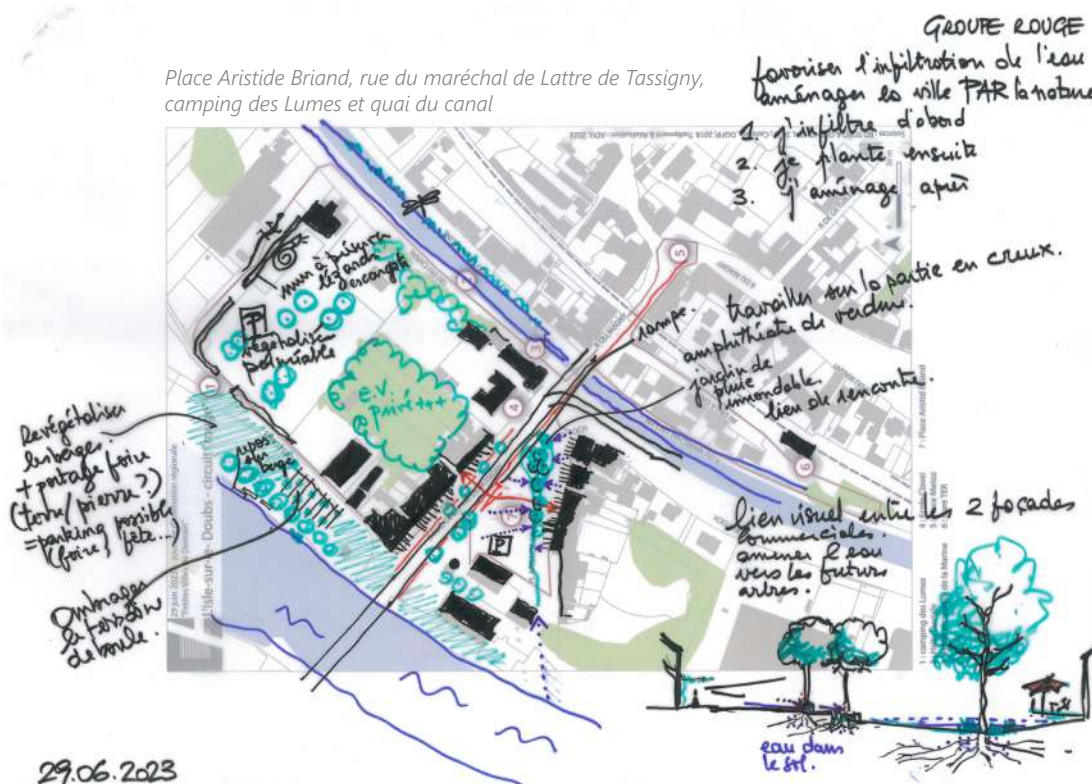
L'eau fait partie intégrante aussi bien des contraintes à gérer, que des éléments naturels à prendre en compte dans la restructuration de la place : c'est donc autour de l'eau que doit se construire le projet d'aménagement, en favorisant son infiltration par la nature :

Infiltrer > Planter > Aménager

Concernant la place Aristide Briand et ses alentours, il est proposé de :

- maintenir une fonction parking, mais en réduisant le nombre de places de stationnement ;
- profiter de la pente douce naturelle du parking pour créer une oasis de verdure centrale dans la zone en creux, afin de profiter de l'écoulement des eaux pluviales et favoriser son absorption naturelle ;
- créer un cheminement piéton, via une passerelle hydraulique, permettant de relier les commerces situés en fond de parking, la salle des fêtes et les bords du Doubs ;
- révéler les bords du Doubs par un aménagement en terrasses ;
- créer une connexion entre la place Aristide Briand et le secteur « Rue des Lumes / Halte fluviale / Ecole Clavel » via un cheminement doux sécurisé et matérialisé.
- aménager la friche située rue des Lumes en espace de stationnement naturel (plantation d'arbres, dalles perméables, etc.)

Place Aristide Briand, rue du maréchal de Lattre de Tassigny, camping des Lumes et quai du canal



ATELIER 2 : ILE DU BAS ET RUE DU MOULIN

Les problématiques et contraintes de départ :

L'île du bas, située dans le centre ancien, est aujourd'hui à l'état de friche (dépôts sauvages, gravats...) et est peu valorisée (usage dominant : stationnement). L'enjeu est de redonner une fonction au site, valoriser l'îlot de fraîcheur naturel, tout en préservant la biodiversité. Des premiers travaux de déviation de l'Eurovéloroute 6, ainsi que la création d'une passerelle sur le Petit Doubs ont été engagés par le département. Il existe par ailleurs un projet d'extension de la zone Natura 2000 qui couvrirait l'ensemble du Doubs, y compris ce site.

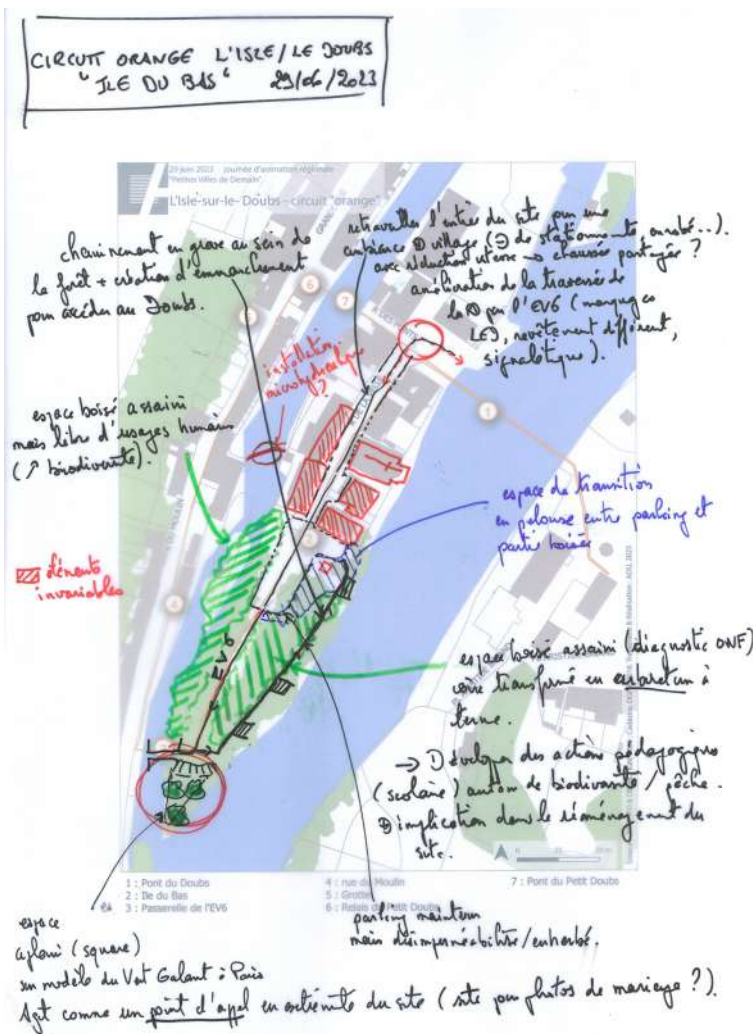
La rue du Moulin constitue quant à elle une entrée de la commune en provenance de l'ouest (Appenans). La route est particulièrement étroite (pieds de bâtiments à l'aplomb de la voie, pas d'espace dédié aux modes doux) et le bâti est fortement dégradé, voire insalubre. L'objectif est de réaménager cet espace en améliorant l'aspect sécuritaire.

- Comment donner accès au Petit Doubs et à la nature sans dénaturer ?
- Comment allier sécurité et renaturation ?

Les propositions du groupe :

Concernant l'île du bas, l'objectif est de rendre la pointe accessible pour valoriser l'accès à l'eau, via quelques aménagements :

- réalisation de travaux d'aplanissements ;
- création d'un cheminement doux permettant de relier l'île du bas et le parc de la grande île ;
- rétrécissement et désimperméabilisation du parking ;
- création d'une aire de jeux ou d'un espace détente ;
- aménagement sécurisé des berges (rampe, défrichage, rondins en bois, garde-corps) ;
- mobiliser l'ONF ou l'ARB pour réaliser un diagnostic botanique du site (conserver le plus possible la flore existante, favoriser la plantation de certaines espèces adaptées au milieu...) ;
- ajout de signalétique permettant une valorisation du patrimoine historique et naturel du site ;
- développement d'actions pédagogiques sur la biodiversité (en lien avec les écoles, les associations et/ou fédérations environnementales...).



Concernant la rue du Moulin, l'attention sera prioritairement portée sur la gestion de la vitesse (création d'une zone 30) et sur la possibilité de créer un espace partagé, pour résoudre les discontinuités de la véloroute. De plus, un travail sur le début de rue est nécessaire pour « casser » l'effet routier de cette entrée de commune.

ATELIER 3 : GRANDE RUE

Les problématiques et contraintes de départ :

La Grande Rue représente un secteur à enjeux et aux contraintes importantes : entrée d'agglomération depuis Montbéliard, elle accueille un trafic important (10 000 véhicules/jour dont 13% de poids lourds) et s'est dévitalisée au fil du temps (bâti dégradé, érosion commerciale, logements vacants...).

La largeur de voirie et le stationnement longitudinal donnent une impression de corridor linéaire qui n'incite pas les conducteurs à ralentir en entrée de ville.

De plus, le front bâti continu sur la Grande Rue crée une barrière opaque ne permettant pas de révéler le Doubs situé en fond de cours.

- Comment la renaturation peut-elle concourir à une revitalisation de la traversée ?
- Comment intégrer la nature dans un espace aussi contraint ?

Les propositions du groupe :

Les propositions du groupe sont les suivantes :

- aménagement de la voirie : diminution de la chaussée à 5.50m et création de ruptures végétales entre les places de stationnement (plantations d'arbres et de bosquet, notamment sur les façades sud). Elargissement de la zone dédiée aux piétons.
- ouverture sur le Petit Doubs : démolitions partielles (curetage de parcelles) afin de créer un accès à la rivière et des poches de stationnement. Ces aménagements nécessitent une enquête minutieuse auprès des propriétaires privés et de travailler au détail de chaque parcelle, suivant les problématiques rencontrées.
- connexion avec le parc de la Grande Ile : création d'une passerelle partagée piétons/vélos permettant de relier la Grande Rue et le parc de la Grande Ile. Prolongement de ce cheminement doux jusqu'à l'Île du Bas
- transformation du bâtiment 1911, aujourd'hui en friche, en tiers-lieux permettant d'accueillir un pôle de services et diverses manifestations sur l'année (marché couvert, espace de coworking, Poste, etc.)
- végétalisation du parking face au bâtiment 1911 (plantation arbres, dalles perméables...).

ISLE-SUR-LE-DOUBS 20/06/2023
GROUPE BLEU



Grande Rue
© Google Maps



Illustration pour la végétalisation de la Grande Rue
© Jean-Marc Bouillon

CONCLUSION

M. Jean-Marc Bouillon, président d'honneur de la Fédération Française du Paysage et grand-témoin de la rencontre, M. Alain Roth, maire de l'Isle-sur le Doubs, et M. Philippe Portal, secrétaire général de la Préfecture du Doubs, ont conclu cette rencontre riche en échanges et en enseignements.

Les conditions de développement des territoires se complexifient et obligent désormais à plus de transversalité pour répondre aux enjeux de transitions environnementales et sociétales. Accélérateur de projets, le programme Petites Villes de Demain donne des moyens d'agir aux élus locaux des communes de moins de 20 000 habitants. Il entre désormais dans sa phase opérationnelle et des premières avancées commencent à s'amplifier sur le terrain : réhabilitation de friches, rénovation de bâtiments, renaturation d'espaces...

Parallèlement, le Fonds Vert mis en place par l'Etat en 2023 participe au financement des projets de renaturation pour limiter les vulnérabilités des territoires et revenir à des fonctionnements plus naturels. En effet, la prise en compte du végétal, la désimperméabilisation des sols et la gestion de l'eau de manière intégrée et raisonnée doivent désormais faire partie intégrante de nos modèles d'aménagement urbain pour contribuer à faire de nos villes et villages des espaces vivables dans les décennies à venir. Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit de favoriser les projets où l'effet levier de la nature en ville paraît le plus bénéfique .

Un travail à mener pas à pas, parfois sur des échelles fines à la manière de points d'acupuncture, tout en essayant de tendre vers une stratégie intégratrice : aménager la ville PAR la nature et non POUR la nature.



« Pour réussir l'adaptation de nos villes, à la bonne échelle et au bon rythme, élaborons des stratégies d'adaptation globales, intégrons cette préoccupation dans l'ensemble de nos projets, qu'ils soient urbains, industriels ou commerciaux. Alors, nous changerons durablement nos villes pour le plus grand bien-être de nos concitoyens »

Jean-Marc Bouillon

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'organisation et à l'animation de cette journée, ainsi que tous les participants pour leur présence.

Pour plus d'informations sur le dispositif Petites Villes de Demain, contactez les délégués territoriaux de l'ANCT :

ANCT

Thomas Bouriat, chargé de mission
territorial Bourgogne Franche-Comté
01 85 58 63 99 | 06 58 73 80 25
thomas.bouriat@anct.gouv.fr

DDT du Doubs

03 81 65 62 62
ddt@doubs.gouv.fr

DDT du Jura

03 84 86 80 00
ddt@jura.gouv.fr

DDT de Côte-D'Or

03 80 29 44 44
ddt@cote-dor.gouv.fr

DDT de Haute-Saône

03 63 37 92 00
ddt@haute-saone.gouv.fr

SGAR

Jacques Corbet, chargé de mission
politiques territoriales
03 80 44 68 21 | 06 80 17 96 44
jacques.corbet@bfc.gouv.fr

DDT de Saône-et-Loire

03 85 21 28 00
ddt@saone-et-loire.gouv.fr

DDT de la Nièvre

03 86 71 71 71
ddt@nievre.gouv.fr

DDT de l'Yonne

03 86 48 41 00
ddt@yonne.gouv.fr

DDT du Territoire de Belfort

03 84 58 86 00
anct@territoire-de-belfort.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les journées
d'animation régionale Petites Villes
de Demain, contactez les agences
d'urbanisme :

ADU, Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard

03 81 31 86 00
contact@adu-montbeliard.fr

AUDAB, Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté

03 81 21 33 00
contact@audab.org

AUTB, Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

03 84 46 51 51
contact@autb.fr